



## PRÉFÈTE DE LA CORRÈZE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

### COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Tulle, le 10/12/2021

## LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MIDI CORRÉZIEN ET L'ÉTAT SIGNENT UN CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Le 9 décembre 2021, M. Alain SIMONET, président de la communauté de communes Midi Corrézien et M. Philippe LAYCURAS, sous-préfet de Brive, ont signé un contrat de relance et de transition écologique (CRTE).

**Le CRTE a pour objectif d'accompagner la relance de l'activité par la réalisation de projets concrets contribuant à la dynamique écologique, sociale, culturelle et économique du territoire.**

Il s'agit d'un mode nouveau de contractualisation des territoires avec l'État qui associe les territoires au plan de relance.

Le CRTE contribue à rassembler les outils financiers proposés par l'État et ses opérateurs, mais aussi ceux de la région et des départements, dans un contrat unique dont l'intercommunalité est le pivot, au service des projets portés par le territoire dans la durée du mandat 2020-2026.

Il a vocation à traiter sur cette durée différents enjeux, dans une approche transversale et cohérente, notamment en matière d'écologie, d'éducation, de sport, de santé, de culture, de revitalisation urbaine, de mobilité, de développement économique, d'emploi, d'agriculture ou encore d'aménagement numérique.

Le CRTE de la communauté de communes Midi Corrézien se fonde sur le projet de territoire qui sera présenté en conseil communautaire le 9 décembre 2021.

Il utilise et intègre les orientations des documents de planification existants ainsi que les différents programmes, contrats et dispositifs auxquels souscrit la collectivité<sup>1</sup>.

Les orientations stratégiques du projet de territoire, appelées à s'inscrire dans le CRTE sont les suivantes :

- orientation 1 : favoriser un cadre de vie agréable et répondant aux besoins des habitants
- orientation 2 : accélérer la transition économique et conforter les secteurs clefs du territoire

<sup>1</sup> CPER 2021-2027, accord régional de relance, contrat de dynamisation et de cohésion du territoire de la vallée de la Dordogne corrézienne, contrat de transition écologique, contrat départemental de relance et de transition écologique, schéma de cohérence territoriale, programme petites villes de demain, convention territoriale globale

**Cabinet de la préfète**  
**Bureau de la représentation de l'État**  
**et de la communication interministérielle**

Contact presse : Valérie Jandot

☎ 05 55 20 56 75 / 06 27 12 55 52  
✉ valerie.jandot@correze.gouv.fr

1, Rue Souham  
BP 250  
19012 TULLE Cedex



- orientation 3 : devenir un territoire économe en énergie et riche en lien social

Le contenu détaillé du plan d'actions pour atteindre ces objectifs figure dans les annexes du CRTE.

Au cœur du dispositif, la communauté de communes Midi Corrézien se positionne comme un outil au service du territoire de projet.

### **A propos de la communauté de communes Midi-Corrézien**

Née le 1<sup>er</sup> janvier 2017 de la fusion des trois communautés de communes du pays de Beynat , du Sud Corrézien, des Villages du Midi Corrézien avec extension à la commune d'Altillac, la communauté de communes Midi Corrézien regroupe 34 communes et plus de 13 000 habitants.

Elle organise son équilibre territorial sur les trois pôles d'activité que représentent les villes de Beaulieu-sur-Dordogne, Beynat et Meyssac. Leur complémentarité est un atout pour le territoire : elles concentrent un nombre d'emplois, d'équipements et de services de proximité, adaptés à la mise en œuvre des compétences intercommunales et à l'origine de l'attractivité du territoire.

## **Cabinet de la préfète Bureau de la représentation de l'État et de la communication interministérielle**

Contact presse : Valérie Jandot

☎ 05 55 20 56 75 / 06 27 12 55 52  
✉ [valerie.jandot@correze.gouv.fr](mailto:valerie.jandot@correze.gouv.fr)

1, Rue Souham  
BP 250  
19012 TULLE Cedex

